

Spécialité Performance sportive mention Hockey

RNCP39828 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	DESJEPS — Diplôme d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335, 411
Formacode(s)	15436, 15494
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	05/09/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
INSTITUT NATIONAL DU SPORT DE L'EXPERTISE ET DE LA PERFORMANCE	13001080400016	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'entraînement des activités de hockey nécessite la possession d'un diplôme d'Etat figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le DESJEPS spécialité « performance sportive » mention « hockey » permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

ACTIVITÉS VISÉES

Conception du projet de la structure :

- Préparation du projet stratégique de performance en hockey
- Formalisation d'un projet de développement en hockey
- Partage d'analyses stratégiques avec les instances dirigeantes
- Elaboration de la stratégie de mise en oeuvre du projet de développement
- Organisation de la mise en oeuvre des actions partenariales dans le domaine du hockey.
- Pilotage des actions de relation publiques dans le domaine du hockey.
- Vérification de la mise en oeuvre des procédures administratives au sein de la direction sportive

Direction d'une structure :

- Accompagnement de l'équipe dans l'analyse de son organisation de travail ;
- Prescription des organisations de travail des équipes
- Négociation du plan de formation du personnel ;
- Surveillance du respect des différents protocoles de travail établis ;
- Définition du fonctionnement financier de la direction sportive en hockey;
- Analyse du compte de résultats et du bilan annuel
- Evaluation de la pertinence du fonctionnement administratif de la direction sportive en hockey

- Organisation des différentes délégations.
- Conduite de l'évaluation du système de travail.

Encadrement des activités complexes d'entraînement et de formation :

- Pilotage du système de l'entraînement en hockey ;
- Organisation du système de l'entraînement en hockey ;
- Evaluation du système d'entraînement en hockey ;
- Observation de la performance des autres joueurs pendant la compétition en hockey;
- Observation de la performance des autres équipes pendant la compétition en hockey;
- Organisation des échanges de pratique avec une équipe technique en hockey.
- Encadrement de stagiaires dans le cadre de formation de formateurs en hockey.
- Réalisation de comptes rendus et de bilans pédagogiques.

Encadrement de pratiquants confirmés en hockey en sécurité :

- Encadrement du hockey en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers
- Vérification de la conformité du matériel technique nécessaire à la réalisation de l'activité hockey
- Vérification de la conformité des lieux de travail au regard des normes d'hygiène et de sécurité en hockey

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Préparer la prise de décision
- Elaborer un projet de développement
- Mobiliser les instances dirigeantes élues.
- Gérer les ressources humaines d'une organisation du secteur
- Gérer les ressources financières d'une organisation du secteur
- Rendre compte de la mise en oeuvre de la délégation
- Concevoir le plan de performance sportive en hockey
- Planifier la préparation de la performance sportive en hockey
- Accompagner l'athlète vers l'optimisation de la performance en hockey
- Conduire l'évaluation du projet de la performance en hockey
- Organiser des actions formatives dans le cadre des réseaux professionnels en hockey
- Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en hockey
- Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants en hockey
- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en hockey

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du DESJEPS « hockey » exerce principalement son activité dans les structures fédérales de haut niveau de la Fédération française de hockey.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

La certification permet d'occuper des emplois de directeur sportif, directeur technique et de projet orienté vers le développement des activités sur le territoire, cadre technique, entraîneur professionnel ou de haut niveau qui correspond à la coordination de l'entraînement de la pratique sportive de haut niveau ou professionnelle (équipe de France ou susceptibles d'y accéder) en hockey. Il réalise également une activité de formation de cadres.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'entraîneur en hockey est soumise à l'application de l'article L.212-1 du code du sport.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche

Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Justifier de la capacité à effectuer une analyse technique d'un joueur de hockey, à dégager de celle-ci des objectifs à court, moyen et long terme et à proposer des situations d'entraînement en hockey.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.

A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.

Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury. Dans le cas où les proportions requises aux trois alinéas précédents ne sont pas atteintes lors de la tenue de ses réunions plénières, en raison de l'absence d'un ou de plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement sous réserve de la présence d'au moins un formateur ou cadre technique, au moins un employeur et au moins un salarié, en dehors du président ou de son suppléant.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 092 €
Selon la branche	6 000 € – 8 429 €
Prise en charge	Branches concernées
8 092 €	Valeur par défaut · 209 branches
8 429 €	CPNEF ECLAT, CPNEF Sport
8 091 €	CPNE Travail Temporaire
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	05/09/2029
--	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39828/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	9 005 €
Durée	1200 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.